

## NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 FEVRIER 2024.

### **1. Communications**

-----

### **2. Cultes-Fabrique d'Église protestante EPUB Rongy - Taintignies - compte de l'exercice 2023 : avis**

En vertu :

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

Le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise protestante EPUB Rongy - Taintignies doit être soumis à tutelle d'approbation.

Considérant que la Commune de Brunehaut finance la plus grande part de la subvention communale (39%) et qu'elle exerce la tutelle spéciale d'approbation, le Conseil communal de Rumes est invité à émettre un avis sur l'approbation de ce compte.

Le Collège communal, après vérification, propose au conseil d'émettre un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise protestante EPub Rongy-Taintignies se clôturant avec un boni de 10.469,41€ ( recettes : 23.460,39 € - dépenses: 12.990,98 €)

-----

### **3. Droit de tirage-Adhésion au service de Gestion Intégrée et Proactive des réseaux chez IPALLE Révision de prix pour année 2024 : décision**

En sa séance du 14 décembre 2022, la Commune de Rumes a adhéré au module de base 1 de la Gestion intégrée et proactive des réseaux d'égouttage et d'aqueducs communaux proposé par l'Intercommunale IPALLE.

L'Intercommunale IPALLE ajuste le coût annuel pour 2024 de 0,10 €/habitants (HTVA) et propose un coût total pour 2024 de 1,70 €/habitants (HTVA).

Afin de maintenir les services actuels (échanges, portail cartographique, avis, conseils,...), le Collège communal propose au Conseil communal de maintenir l'adhésion au Module 1 de base, proposé par IPALLE et d'approuver l'augmentation de la cotisation annuelle de 0,10 €/habitant (HTVA) pour un montant total de 1,70 €/habitants (HTVA), éligible au droit de tirage, afin de couvrir tant les moyens techniques que les frais de personnel de l'intercommunale IPALLE affectés à cette mission.

-----

#### **4. Environnement-Convention d'adhésion à Wap'Isol 2024-2027 : approbation**

Wap'Isol est une plateforme qui vise à promouvoir la rénovation énergétique et l'emploi local en Wallonie picarde. L'Intercommunale IPALLE bénéficie de subsides régionaux à hauteur de 75% pour la mise en oeuvre de ce projet "Wapi'Isol" qui consiste en la réalisation d'audits énergétique pour les citoyens.

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre l'intercommunale Ipalle et la commune relative à l'adhésion à la plateforme Wap'Isol pour la période 2024-2027 ainsi que les modalités de prise en charge du forfait du citoyen.

-----

#### **5. Intercommunales-Prime communale à l'acquisition d'un système à composter - conclusion d'une convention de partenariat avec l'intercommunale IPALLE - Année 2024 : décision**

En sa séance du 28 mai 2020, le Conseil communal a décidé de conclure une convention avec l'intercommunale IPALLE ayant pour objet la déduction immédiate et la refacturation de la prime communale à l'acquisition d'un système à composter auprès de l'intercommunale.

Le Collège communal propose au conseil communal, la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec l'intercommunale IPALLE visant à la déduction immédiate lors de l'achat et à la refacturation à l'Administration communale de la prime communale à l'acquisition d'un système à composter pour l'année 2024 et suivantes.

-----

#### **6. Marché public de travaux-Coeur de village 2022-2026 : Aménagement d'un parc communal - Approbation des conditions et du mode de passation**

Suite au dossier de candidature introduit dans le cadre de l'appel à projets "Coeur de village", la Commune de Rumes a obtenu une subvention de 349.947,42€ pour la création d'un parc communal à Taintignies. Cette subvention régionale couvre 80% des dépenses consenties par les pouvoirs locaux.

Afin de poursuivre la mise en oeuvre de ce projet, le Collège communal propose de passer le marché public de travaux et invite le Conseil communal à approuver le cahier des charges et la procédure de passation du marché, soit la procédure négociée directe avec publication préalable.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 360.318,32€ € hors TVA ou 435.985,17 €, 21% TVA comprise.

-----

#### **7. Patrimoine-Vente conditionnelle d'un bien immobilier sis rue Albert 1er 21 à La Glanerie : décision**

Le Collège communal propose au Conseil de marquer son accord de principe pour remettre en vente le bâtiment "Dimension 7" sis à La Glanerie, rue Albert 1er, avec de nouvelles conditions.

-----

**8. Bien-être animal-Nouveau régime d'aide aux communes en matière de bien-être animal - 2024-2025 : décision**

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2023 donne droit un nouveau régime de subventions aux communes en matière de bien-être animal.

Cette subvention est composée de deux parties :

- Une subvention principale de 3.000€, accessible à toutes les communes
- Une subvention complémentaire de 2.000€ si la commune met en place 7 des 12 actions prévues par l'arrêté.

Le Collège communal propose au Conseil communal d'introduire une demande, auprès de la Région wallonne, pour la subvention principale aux communes en matière de bien-être animal.

-----

**9. Bien-être animal-Nouveau régime d'aide aux communes 2024-2025 - Conventions vétérinaires : approbation**

Un nouveau régime d'aide aux communes en matière de bien-être animal a été adopté par le Gouvernement Wallon lors de sa séance du 30 mars 2023.

Afin d'introduire cette demande d'aide auprès du SPW, la commune doit établir un contrat avec un ou plusieurs vétérinaires. Le Collège communal propose au Conseil d'approuver les contrats à établir avec des vétérinaires de l'entité.

-----

**10. Enseignement-Personnel enseignant - Règlement de travail: approbation**

Chaque pouvoir organisateur est tenu d'établir un règlement de travail pour les membres du personnel enseignant. Un modèle de règlement de travail cadre a été fixé par la Commission paritaire centrale et a reçu force obligatoire du Gouvernement de la Communauté française.

Le règlement de travail a été validé en COPALOC en date du 10 octobre 2023 et n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du personnel. Afin de poursuivre la mise en place de ce règlement de travail, le Collège communal propose au Conseil d'approuver le présent règlement.

-----

**11. Enseignement-Promotion de la Santé à l'Ecole - convention : décision**

Conformément au décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), la Commune de Rumes doit signer une convention avec un service PSE pour la période d'agrément 2024-2030 pour l'école communale fondamentale de Rumes.

Le Collège communal propose au Conseil de signer une convention avec le service PSE Hainaut Picardie.

-----

**12. Jeunesse-Modalités d'organisation des plaines de jeux: décision**

Le Collège communal propose au Conseil communal d'adopter les nouvelles modalités générales d'organisation des plaines de jeux communales.

-----

**13. Sport-Conclusion d'une convention de partenariat avec l'ASBL Sport & Santé pour l'organisation des sessions 2024 de « Je cours pour ma forme » : décision**

Comme il convient de le faire annuellement dans le cadre de l'organisation, par la Commune de Rumes, des sessions de printemps et d'automne de « Je cours pour ma forme », le Collège communal propose au Conseil de conclure une convention de partenariat avec L'ASBL Sport & Santé pour l'organisation des sessions 2024 de « Je cours pour ma forme ».

-----

**14. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2024 : approbation**